



Décembre 2018

BULLETIN MUNICIPAL GUILLIGOMARC'H



Arbre de Noël
Vendredi 21 décembre 2018



Cérémonie des vœux
Vendredi 18 janvier 2019 à 19h

www.guilligomarch.com



Mes chers concitoyens,

Mon propos commencera par un retour sur les fêtes communales qui se sont bien déroulées avec ce bel été. Le festival des rias a été un franc succès. Il contribue à faire découvrir notre commune et il rassemble, mobilise une majorité de nos associations, solidaires pour la réussite de ce rendez-vous. La rentrée scolaire s'est bien passée, l'école est et restera toujours notre priorité, en témoigne l'achat d'ordinateurs supplémentaires que nous renouvellerons tous les ans pour offrir aux enfants de très bonnes conditions d'apprentissage et aux enseignants la possibilité de mieux exercer leur métier. La cantine et la garderie se sont dotées d'un logiciel informatique de réservation. Le futur lotissement de plus de 9000m², rue de Guernevez, est en phase finale d'acquisition. L'achat de la « propriété Racine » sera possible grâce au portage financier de la communauté d'agglomération de Quimperlé Communauté. Voilà un bon exemple de solidarité envers les petites communes. Les cérémonies commémoratives du centenaire de l'armistice du 11 novembre se sont bien déroulées. Merci aux anciens combattants de la commune, aux citoyens, aux familles, aux enfants, d'être venus aussi nombreux autour de notre monument aux morts rendre hommage à nos 62 jeunes hommes qui ne sont jamais revenus de cette épouvantable guerre. L'action municipale est un temps long qui doit s'organiser autour de règles et normes, ralentissant parfois les projets. Plus concrètement les travaux d'aménagement de la salle dans l'ancienne mairie, le terrain de glisse et le marché à bons de commande pour la voirie communale ne seront effectifs qu'au début 2019. Que les temps forts des fêtes de fin d'année nous permettent de renforcer les liens qui nous unissent à nos proches, sans oublier ceux qui souffrent de maladie ou de solitude. Nous vous inviterons à de nouveaux échanges le vendredi 18 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Alain Follic, Maire de Guilligomarc'h

Kenvourc'hizien ger,

Kregiñ a rin ar pennad-mañ gant ur sell war-dreñv war ar gouelioù bet war ar gumun e-pad an hañv hag a zo tremenet mat-tre gant an amzer gaer.

Berzh bras gant gouel an Aberioù ; sikour a ra diskouez hor gumun hag a-drugarez da se e vez lakaet kalz eus hor gevredigezhioù da labourat asamblez evit ma dremenfe mat an emgav-se.

Tremenet mat an distro skol ivez ; bez' eo ar skol, hag a vo atav, ar pouezhusañ tra evidomp, ha gant se 'zo bet prenet ganeomp urziataerioù ouzhpenn ha kendalc'het 'vo war memez hent bep bloaz evit aezataat labour ar vugale hag hini ar skolaerien. Roet 'zo bet ivez ur meziant mirout d'ar c'hantin ha d'an diwallerezh.

Al lodennaoueg louzhpenn 18000 devezh-arat anezhil a zo kazi peurbreten ganeomp. Gant sikour ar gumuniezh-tolpad e vo prenet douar ha lojeiz Racine, ur skouer vat evit ar pezh a sell ouzh an emglev etre ar gumunioù bihan.

Tremenet mat-tre oa bet lidoù 100 bloaz arsav-brezel 14-18. Trugarez da vrezelerien kozh ar gumun, d'ar familhoù evit bezañ deuet niverus en-dro da monumant ar re varv evit rentañ enor d'hor 62 den yaouank ha n'int ket bet distroet deus ar brezel spontus-se.

Ar reolennoù hag al lezennoù a lek herz d'an arakaat. En askont da se ne vo ket gweliet liv ebet eus al labourioù war sal an ti kêr kozh, dachenn ar baleadennoù ha marc'had an hentchoù arak penn kentañ 2019.

Gant ma mo kreñvaet al liammoù etrezomp e-pad gouelioù fin ar bloaz, hep ankouaat ar re glañv pe ar re o deus den ebet en-dro dezho. Digarez hor bo d'en em welet d'an 18 a viz genver evit lidañ ar bloaz nevez. Hag evel just oc'h ^pedet tout da gemer perzh.

Alain Follic, Maer Gwelegouarc'h

DÉCEMBRE

Samedi 01 : Repas des bénévoles de St Méven et de Rock à Guilli

Vendredi 21 : Arbre de Noël de l'école de la fontaine

JANVIER

Vendredi 18 : Vœux du maire

Vendredi 25 : Assemblée générale du comité des fêtes

FÉVRIER

Samedi 09 et dimanche 10: Eurolympique de canoë kayak

MARS

Samedi 02 : Soirée andouille-purée

Dimanche 17 : Repas des chasseurs

AVRIL

Dimanche 28 : Assemblée générale ACCA

MAI

Samedi 04 : Festival Rock à Guilli

JUIN

Date à définir : Kermesse de l'école de la fontaine

Sommaire

Édito 02

Agenda 02

Vie communale 03

Travaux et achats

Cérémonie du 11 Novembre

Repas des anciens

Le goûter des Aînés

Centre de santé Arzano-Querrien

Associations 6

« Solidarité - Transport »

REGAIN

APE

Comité des fêtes de St Méven

Les Amis de la chapelle St Eloi

U.N.C : anciens combattants

Infos pratiques 11

L'eau source de solidarité

Services d'eau

Élagage des arbres

Pesticides

Prélèvement à la source

La bibliothèque



Directeur de publication : M' Alain Follic
Comité de rédaction : M' Stéphane Perrot, Les membres du Conseil Municipal, Les membres des Associations
Réalisation et mise en page : Studio Ayanoumi
Imprimeur : Icônes, Label Imprim'vert
400 exemplaires.
Crédits photographiques : M' Jean-Pierre Guillou, M' David Le Gloanec, Particuliers.



◆ Travaux

• Les aménagements de l'arrêt de bus

Les aménagements de l'arrêt de bus rue du Scorff sont finalisés par l'installation de l'abri et de l'éclairage de la venelle.

• Le chemin bitumé

Le chemin, entre l'école et le parking du cimetière a été bitumé pour que « les petites mamans », comme les appelle l'adjoint aux affaires scolaires puissent venir chercher leurs enfants en toute sécurité.

Nous rappelons que le stationnement sur la route (Rue des roches) devant l'école est strictement interdit.

Les différents parkings situés dans le bourg doivent être utilisés.

• L'aire de glisse

Les courbes et les différentes parties d'évolutions de l'aire de glisse universelle ont été dessinées et le projet commencera à sortir de terre à partir du premier trimestre 2019.



L'arrêt de bus



Le chemin bitumé



L'air de glisse

◆ Achats

Lors du dernier conseil municipal, la commune s'est portée acquéreur de l'ensemble des terrains « Racine », ainsi que des différents bâtiments par le biais de la communauté d'agglomération qui a racheté pour nous l'ensemble des biens et qui nous les revendra au fur et à mesure de nos besoins.





Présence des jeunes autour du monument aux morts

◆ Cérémonie du 11 Novembre



Les cérémonies commémoratives du 100^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 ont occupé beaucoup d'espace médiatique ce dernier mois.

Les associations patriotiques, l'inspection académique de l'éducation nationale, le Ministère de la défense, la presse écrite, parlée et radiodiffusée, ont tous largement favorisé le ravivage de l'esprit de défense et du devoir de mémoire.

À Guilligomarc'h, nous n'avons pas voulu rester en reste.

À la demande de Laurent Toquin, directeur de notre école communale et maître des CM1 et CM2, deux petites séances d'instruction sur la guerre de 14-18 et ses funestes effets sur la population française en général et celle de Guilligomarc'h en particulier ont eu lieu.

Le lundi 5 novembre, nous nous sommes donné rendez-vous au monument aux morts pour une petite séance de découverte. Pourquoi tous ces noms sur ce bloc de granit, érigé en 1920 ? Où sont vraiment enterrés ces « morts pour la France » ? Qui prévenait les familles quand il y avait un mort ? il a été décidé que les écoliers feraient des recherches par Internet sur le site dédié « Mémoire des hommes » afin de mieux connaître nos aïeux. La pluie n'a pas altéré l'intérêt des enfants...

Le vendredi 9 novembre, dans la salle de classe des CM, une autre séance eut lieu, au milieu d'affiches de l'époque et divers objets sortant des trésors familiaux rangés dans les greniers, dont celui des grands-parents de Pablo et Laura Quémeneur. « Casques Adrian » (modèle 1916), jumelles d'artillerie, décorations, baïonnettes, poignards de tranchée, grenades (désactivées naturellement). Loin de faire l'apologie de certains de ces objets, il s'agissait surtout d'expliquer l'horreur des tranchées subie par tant de poilus.

La présence de beaucoup d'écoliers le dimanche 11 novembre à la cérémonie commémorative a confirmé leur intérêt pour cette célébration. Le devoir de mémoire qui nous anime tous a bien été rempli dans notre commune où 62 jeunes hommes ne sont jamais rentrés dans leurs foyers.

Philippe AUBANTON



◆ Repas des anciens

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le samedi 20 octobre 2018 dans la salle de l'ancienne mairie.

Ce moment a réuni une soixantaine de convives dont les membres du CCAS, des aides à domicile, et les représentants de la municipalité.

Lors de son allocution d'accueil, le Maire Alain Follic a rappelé les statistiques démographiques de la commune. **Nous avons aujourd'hui 137 personnes de 65 ans et plus dont 78 femmes et 59 hommes. Cela fait de nous la commune la plus jeune de la communauté d'agglomération « Quimperlé Communauté ».** Malgré cela, nous espérons fêter bientôt notre future centenaire.

Le repas a été assuré par l'entreprise Fraval du Trévoux tandis que le dessert nous était fourni par notre boulanger Christophe Coho. Le tout dans une ambiance festive agrémentée de chansons et de musiques. En fin de repas, le Maire et l'adjoint en charge des personnes âgées Francis Stanguennec ont remis aux doyens de l'assemblée Mélanie Follic 91 ans et Daniel Richard-Bolle 93 ans le traditionnel cadeau de bienvenue.



Les personnes empêchées pour des raisons de santé et celles de 85 ans et plus absentes se verront remettre par les membres du CCAS la traditionnelle corbeille de Noël.

◆ Le goûter des aînés

Cette année au mois de juin, nous avons avec les membres de la commission du CCAS, mis en place un goûter pour les aînés. Celui-ci c'est déroulé au mois de juin et je pense qu'il a été apprécié par l'ensemble des personnes présentes.

Cet instant de convivialité sera renouvelé en 2019.

Nous vous attendons encore plus présents. À l'année prochaine.

Francis Stanguennec



◆ Centre de santé Arzano-Querrien

Le centre de santé infirmier d'Arzano-Querrien propose deux permanences les lundis et vendredis de 7h à 8h avec ou sans rendez-vous pour la réalisation des soins tels que : prise de sang, pansement, injection et autres soins...

Par ailleurs, dans le cadre de la vaccination antigrippale, il est possible de venir se faire vacciner au centre de santé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 14h et le mercredi de 11h45 à 13h.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 98 71 73 34.

Vie du centre : Marie-Annick Bahuon a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2019 après 34 ans à prendre soin des patients du territoire et à le parcourir dans tous les sens...Du fait de ses congés, elle n'effectue déjà plus les soins à domicile. Le centre de santé la remerciera de ses bons et loyaux services lors des fêtes de fin d'année.



Contact :

Pour davantage de renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 98 71 73 34.

◆ Association « Solidarité - Transport »

L'équipe des bénévoles de Solidarité Transport se réunit tous les six mois en présence du président Christian Lirot et du coordinateur Francis Stanguennec afin de mettre en place le planning des prises en charge.

Les bénévoles sont aujourd'hui au nombre de six : Marie-Thérèse Hello, Louissette Le Lan, Marie-Thérèse Lavolé, Myriam Daniel, Elisabeth Mercier et Antoine Mentec.

En un an ils ont réalisé 1727 kms pour 85 sorties. Au premier janvier, elles ne seront plus que quatre. Marie-Thérèse Hello a pensé qu'il était temps de passer le

relais après quatorze années au sein de l'association. Antoine Mentec, quant à lui, à du s'arrêter suite à des ennuis de santé. Il aura été actif pendant dix années dans l'association. Merci à eux deux pour leur dévouement et leur générosité auprès des personnes confrontées à des difficultés de mobilité.



Contact :

Un appel est lancé pour d'éventuels bénévoles, il suffit de **contacter la mairie ou Francis Stanguennec**.

◆ Association REGAIN



Équipe REGAIN

En 2018, l'association REGAIN a continué ses activités d'éducation populaire, de formation et d'accès à la culture pour tous. Au dernier trimestre, après la journée des aidants du 6 octobre, les séances de cinéma solidaire ont rassemblé 80 spectateurs : le succès est grandissant.

En 2018, l'association REGAIN a continué ses activités d'éducation populaire, de formation et d'accès à la culture pour tous : succès grandissant pour les séances de cinéma solidaire.

Nous avons expérimenté la Gratifieria le dimanche 25 novembre. Cette Guilli-Féria nous permet de ne pas jeter des objets qu'on a accumulés et qui finalement ne servent jamais. Tout est totalement gratuit. Dans le but de renouveler l'événement, nous aimerions avoir contact avec tous ceux qui savent réparer, reprendre, coudre, réemployer. Il est possible de déposer ses dons tout le long de l'année ou de nous appeler pour que nous venions les prendre.

Après la journée nationale du 6 octobre, notre soutien gratuit pour des aidants est toujours d'actualité,

agréable et libérateur. Si vous connaissez des aidants, encouragez-les à venir vers nous.

La préparation des rias a été une fête avant la fête : Nous avons apprécié de travailler avec les autres associations de Guilligomarc'h et sommes très fiers de cette solidarité entre associations. Gros succès pour REGAIN qui n'a même pas pu fournir toutes les demandes du délicieux buffet bio et végétarien. N'hésitez à pas à nous rejoindre ou à nous contacter : Par ici, c'est simple, convivial, pour créer ensemble et pour tous, dans la bonne humeur.

Merci aussi au maire et à ses adjoints pour leur disponibilité, et pour le prêt des salles et du matériel. Beaucoup de choses donc et une grande ouverture d'esprit et de cœur envers les nouveaux venus.



Contact :

Laissez vos coordonnées pour être informé des événements. REGAIN Kergroes, 29300 Guilligomarc'h
Tél. 06 016 444 10 ou par mail : a.pdc@free.fr



Sortie scolaire à l'île d'Arz

◆ Association des Parents d'élèves

École de la Fontaine

Pour cette année 2018/2019 du changement dans le bureau

Présidente : Kermerien Le Meur Hélène (Loan CM2 Gladys CE2)

Vice présidente : Lassale Stéphanie (Roman MS)

Secrétaire et vice secrétaire : Molinier Élodie et Guillaume (Loevan CE1 AEL GS)

Trésorier : Bellet Emmanuel (Zack CE2 LOA MS)

Vice trésorière : Gaillard Sophie (Sacha PS)

L'APE organisera toujours les goûters à la veille des vacances scolaires.

Nous avons organisé Halloween. Les enfants se sont retrouvés devant l'ancienne mairie affreusement costumés et sont ensuite allés effrayer les habitants du bourg, ils ont pu collecter de nombreuses friandises merci à vous. Nous nous sommes retrouvés dans l'ancienne mairie au chaud pour partager un apéritif dînatoire. Une vente de noix a été organisée en Novembre. Les élèves ont également effectué une vente de bulbes au profit de leur classe verte.

Une vente de sapins en partenariat avec le point vert de Kerchopine, celui ci nous reverse 10% du montant du sapin, des coupons sont disponibles en mairie.

Spectacle des enfants arbre de Noël le 21 Décembre



Au cours de l'année nous pensons à d'autres événements tels que :

- **La chandeleur avec après midi jeux de société / goûter crêpes**
- **Défile de mardi gras**
- **Chasse aux œufs**
- **Vente(s) de plats à emporter**
- **Livraison de petit déjeuner, le dimanche**
- **La fin d'année scolaire qui se conclura par la traditionnelle : kermesse de l'école.**

Beaucoup d'actions ont été pensées pour dynamiser notre jolie commune et mettre le savoir faire de chacun (petits et grands) au profit des projets des enseignants. Ces actions ne seront possibles qu'avec le soutien des parents et bénévoles.

Tous ces projets organisés par l'association permettent de financer les sorties scolaires des enfants de l'école de la fontaine et sont ouvert à tous. Au cours de l'année 2017/2018, nous avons financé les projets des enseignants et la sortie de fin d'année de tous les élèves à l'île d'Arz.

Enfin l'APE remercie tous les parents qui participent à toutes les actions proposées et vous souhaite de joyeuses fêtes.

Kermerien Le Meur Hélène



Fêtes de Saint-Méven

◆ Comité des Fêtes de Saint-Méven



Les fêtes de Saint Meven et le festival Roch à Guilli ont été une réussite.

Ce furent des grands moments de convivialité, cela grâce à une implication assidue des membres de nombreux bénévoles et membres du comité des fêtes, de la mairie et de ses services techniques, des diverses associations de Guilligomarc'h et de nos annonceurs.

Merci pour votre dévouement et votre bonne humeur.

Nous avons débuté les festivités le 4 mai par la deuxième édition du festival Rock à Guilli.

Nous avons accueilli sur le site du parc des sports plus de 750 personnes, qui a vu doubler la fréquentation par rapport à l'année dernière. Fort de cet encouragement nous repartons pour une troisième édition. Une date a été envisagée. **Il devrait se dérouler le 5 mai 2019.**

La fête du pardon de Saint Méven du premier week-end de juillet, a débuté par le bal du comité le samedi soir, à l'issue du buffet campagnard, offert par la mairie, à la population.

Dimanche, à partir de 7h, nous avons accueilli les randonneurs au nombre de 165 qui ont apprécié le circuit tracé comme chaque année par les responsables de la commission.

Pour le repas du midi, nous avons opté cette année pour des jarrets de porc grillés au feu de bois. L'idée a séduit nos convives et nous avons servi 250 repas malgré la chaleur accablante. Coup de chapeau aux bénévoles pour le travail effectué dans ces chaudes conditions.

Bravo aussi aux coureurs cyclistes ! 50 se sont alignés sur la ligne de départ malgré la canicule qui régnait. Beaucoup ont dû abandonner avant la fin au vu de ces conditions extrêmes.

Nous avons aussi participé à l'accueil du festival des Rias sur notre commune qui a lieu un an sur deux.

Nous poursuivrons, dans la mesure du possible, notre soutien au téléthon en 2019, en alternance avec les rias. Merci à vous tous et bravo pour le travail et le temps consacré à l'association.

À bientôt lors de l'assemblée générale qui se tiendra courant janvier 2019 où toutes nouvelles inscriptions seront bienvenues.

Mr Morel Bruno



En route pour les crêpes

◆ Association « les Amis de la chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Éloi »



La récompense des bénévoles



Le procession du pardon

L'année 2018 a connu une activité très dense grâce à la participation et au soutien de l'ensemble des bénévoles :

- La participation aux fêtes de Saint-Méven et aux RIAS
- Une exposition sur les Saints Bretons
- Le pardon de Notre-Dame de la Clarté avec sa procession, son repas de crêpes, ses jeux et sa tombola ; le premier prix était une entrée pour deux personnes pour le « Puy du Fou »
- Un concert par le duo ARRIN
- Un concert de musique par le trio « Vents d'anches » à l'occasion des journées du patrimoine

L'année s'est achevée, dans une ambiance festive, par un repas réunissant les bénévoles disponibles pour un pot/dîner le lundi 22 octobre en mairie.

Le programme 2019 suivra un déroulement comparable et sera diffusé au début de l'année 2019 : L'assemblée générale de l'association aura lieu au début de l'année 2019.

Pour l'aider dans toutes ses activités (pardon, exposition, concert, nettoyage,...) l'association recherche des volontaires et des bénévoles. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter par internet à l'adresse: notredamelaclarte@gmail.com ou au 06 68 94 26 10.

Mr Caron Hervé



◆ U.N.C : Anciens combattants



Nous venons de célébrer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, au Monument aux Morts. Nous les anciens combattants, nous étions au premier rang au complet. Nous avons tenu à préparer cet événement avec la municipalité, qui fut une réussite et fut solennel.

En cette occasion, j'ai tenu à rappeler notre principale motivation : le devoir de mémoire et du souvenir, car, nous n'avons pas le droit d'oublier tous ces morts pour la France, et, nous n'avons pas le droit d'oublier cette terrible guerre avec ses chapelets de douleurs, de sangs et de vies brisées.

Et pourtant, nous rencontrons beaucoup d'indifférence vis-à-vis de la réalité des faits vécus par nos ancêtres. Il suffit d'imaginer, il y a maintenant cent ans et plus, le Maire de l'époque avec le Recteur, parfois, aller annoncer la mort au Front de leur fils, de leur époux à des mamans, des épouses ou encore un enfant. C'était à l'époque des actes vécus. Non, nous n'avons pas le droit d'oublier.

Pour ceux d'entre nous qui avons connu ces anciens poilus revenus de cette terrible tragédie, ils parlaient très peu, tellement ils restaient marqués par leur vie vécue, par la mort qui les enveloppaient. Nos trois derniers poilus Jean-Marie Tanguy, Pierre Padellec et Joseph Le Ster, étaient des anciens de Verdun et des Chemins des Dames. Ils disaient toujours « C'était un enfer, je ne comprends pas comment on est sorti vivants ».

Nous restons à peu de famille à avoir des relations de parenté avec les inscrits au Monument aux Morts. L'évolution des populations fait que nous découvrons ce fait. Mais ce n'est pas une excuse pour les délaisser. Nous avons toujours été fidèles aux célébrations de ces commémorations et nous le serons, jusqu'au dernier d'entre nous. Je répète : nous n'avons pas

le droit d'oublier le sacrifice de tous ces jeunes qui nous ont permis de rester des femmes et des hommes libres... Je me permets même de demander aux parents d'aujourd'hui de cultiver avec leurs enfants ce devoir de mémoire et de souvenir...

A notre cérémonie du centenaire, qui d'après l'assistance a été belle et solennelle, je me dois également, de noter la présence d'enfants qui ont été très heureux de planter dans la ramette de mousse, un petit drapeau pour chaque soldat tué... C'était une belle reconnaissance.

La chanson de Manon Christien « Maman attends le facteur » fut écouté dans une atmosphère de recueillement profond, et une attention qui nous à capté tous, tellement elle était émouvante. Certains avaient la larme à l'œil.

Merci Manon et les enfants.

Mr Calvar Pierre

Quelques notes :

- Les premiers soldats tués furent : Hélou Jean-Marie 21 ans et Gouic Mathurin 24 ans, tués le même jour le 22.08.1914 au même endroit.
- Le plus vieux est mort à 46 ans et décédé le dernier le 14 novembre 1918 suite à blessures.
- Les plus jeunes furent Garniel Jean-Marie 19 ans, Pétrou Maurice à l'aube de ses 20 ans et Le Gall Pierre-Marie 20 ans.



Pour tout renseignement :

Vous pouvez contacter le secrétariat de la fédération au 02 98 05 60 21 ou par mail : unc29@unc29.fr ou le président de votre association locale.



Service d'eau et assainissement

◆ L'eau source de solidarité

À partir du 1^{er} janvier, les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté d'agglomération. Après 5 ans de travail, les élus du pays de Quimperlé l'ont décidé dans un large consensus. Explications.

L'eau est notre bien commun, chaque jour plus précieux. Et les défis sont importants pour conserver, demain, une eau en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable. C'est pourquoi les 16 communes de Quimperlé Communauté ont décidé de les relever ensemble en avançant d'un an l'obligation légale, qui impose le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés d'agglomération en 2020. Les élus et les services des communes et de Quimperlé Communauté travaillent depuis 2013 à la préparation de ce transfert qui aura lieu le 1^{er} janvier 2019.

Qu'est-ce qui va changer ?

Concrètement, pour les usagers, peu de choses en fait. Les élus tiennent, en effet, à maintenir un service de qualité et ils se sont engagés à maintenir les tarifs actuels pour les années 2019 et 2020. L'ambition à plus long terme est d'atteindre un tarif unique de l'eau sur l'ensemble du territoire en 2028.

À cette date, l'eau coûtera donc le même prix dans les 16 communes alors qu'aujourd'hui, les écarts vont du simple au double.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, compte tenu des écarts encore plus importants, le chemin sera

un peu plus long puisque l'objectif est de proposer deux tarifs en 2028 - un pour les communes littorales et un pour les treize autres communes - en visant là aussi un tarif unique à terme.

Un service client unique dès le 2 janvier

D'ici là, les usagers du service d'eau, et, le cas échéant, d'assainissement, vont constater dans les mois qui viennent quelques modifications dans la gestion administrative de leur facturation qui iront dans le sens d'une simplification du service aux usagers. Un courrier à chaque usager présente ces modifications.



Renseignements :

En complément, un service client unique, pour tous les usagers de toutes les communes sera mis en place à compter du 2 janvier 2019 au 16 Boulevard de la Gare, à Quimperlé. Il sera ouvert au public et joignable également par téléphone au 02 98 96 37 46 ou par mail : eaux@quimperle-co.bzh

Au final, ces transferts permettront d'améliorer l'état des équipements et favoriseront une plus grande solidarité entre les communes, enjeu stratégique pour l'avenir de ce bien commun essentiel.



◆ Services de production et de distribution d'eau potable

Service des eaux de la Ville de Quimperlé :

Jusqu'au 31 décembre 2018 :

10 Avenue du Coat-Kaër à Quimperlé
Ouverts du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Travaux

Accueil-Secrétariat : 02 98 96 37 59
eau-assainissement@ville-quimperle.fr

Gestion des abonnés

Accueil : 02 98 96 37 46
abonnes.eau@ville-quimperle.fr
Astreintes 24H/24 et 7J/7
06 84 79 24 66

À partir du 02 janvier 2019 :

16 boulevard de la gare à Quimperlé

Travaux ; gestion des abonnés ; astreintes

Par téléphone au 02 98 96 37 46
par mail : eaux@quimperle-co.breiz



Renseignements :

Mairie de Guilligomarc'h
8, place de l'Église - 29300 Guilligomarc'h
Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Permanence le samedi de 9h00 à 12h00
Tél. : 02 98 71 72 86
mairie@guilligomarch.com
<http://www.guilligomarch.com/>

◆ Élagage des arbres de la voie publique



L'entretien des arbres et des haies qui surplombent une voie communale ou un chemin rural doit être effectué régulièrement par les propriétaires.

À défaut, cela peut constituer une gêne voire un danger pour les usagers de ces voies et chemins. Cela peut entraîner une dégradation des voiries : humidité constante, racines déformantes... Ils peuvent être source d'accident et dans ce cas il y va de la responsabilité des propriétaires. Les arbres peuvent nuire à la qualité des réseaux téléphoniques et Internet lorsque les fils sont pris dans les branches, voire arrachés.

Les opérateurs de ces réseaux n'interviennent pas tant que les arbres ne sont pas élagués. Sinon ils facturent leurs interventions. La municipalité pourrait également être contrainte de sanctionner ou de faire entreprendre des procédures de travaux d'office à charge des propriétaires.

Les personnes concernées sont donc invitées à réaliser par elles-mêmes les travaux qui leur incombent.



Renseignements :

Mairie de Guilligomarc'h
mairie@guilligomarch.com
Tél. 02 98 71 72 86



◆ Pesticides, développons les alternatives

Les pesticides, développés initialement pour la protection des cultures agricoles, sont des substances « destinées à lutter contre les organismes jugés nuisibles ». Ils présentent, in fine, par leur migration dans l'air, le sol, les eaux, les sédiments..., des risques pour l'homme et les écosystèmes, avec un impact immédiat ou à long terme.

Pour faire face à ces risques, la loi sur la transition énergétique du 17 Août 2015 a imposé des dates limites à l'usage des pesticides pour les différents utilisateurs dont les collectivités pour lesquelles l'interdiction est effective depuis le 1^{er} janvier 2017 (sauf cadre dérogatoire) et les particuliers qui ne pourront ni acheter, ni détenir, ni utiliser de pesticides au jardin **à échéance du 1^{er} janvier 2019**.

Pour accompagner au mieux les changements de pratique, le SMEIL vous invite à découvrir les derniers guides réalisés en 2018 par la Maison de la Consommation et de l'Environnement et Eau et Rivières de Bretagne sur le site www.mce-info.org. Vous y trouverez toutes les informations pour entretenir ou faire entretenir votre jardin au naturel :

- Couvrir le sol par du paillage
- Utiliser des végétaux adaptés au climat et au jardin
- Favoriser les auxiliaires du jardin (insectes pollinisateurs, vers de terre...)
- Tolérer et contrôler les herbes envahissantes...

Pour aller plus loin, les outils réalisés dans le cadre de la charte « jardiner au naturel, ça coule de source » sont consultables sur www.jardinaunaturel.org.

Ensemble, changeons de regard sur les mauvaises herbes !!

Les alternatives à l'usage des pesticides seront d'autant plus répandues qu'elles seront partagées par tous. Pour cela, l'exemplarité des pratiques menées dans les espaces publics est essentielle.



Sur la commune, les espaces publics sont entretenus sans pesticides !!

Exemples de la gestion de sites sans produits phytosanitaires :

- Nom du site
- Anciennes pratiques
- Nouvelles pratiques : matériel utilisé
- Photos d'illustrations

Moins de pesticides dans nos jardins, c'est moins de pesticides dans l'eau !!

CHIFFRES-CLÉS SUR LE TERRITOIRE ELLÉ-ISOLE-LAÏTA

Dans les eaux souterraines, 5 prélèvements d'eau sur 100 contiennent des pesticides.

Dans les rivières :

- 15 pesticides plus fréquemment détectés sur la quarantaine recherchée
- Détection du glyphosate une fois sur 4
- Peu de dépassement du « seuil repère » fixé à 0,1 µg/l, sauf pour le glyphosate (15% des échantillons)

LES PRINCIPAUX PESTICIDES RENCONTRÉS

Dans les rivières :

Le glyphosate (qui compose en particulier le Roundup®) est un herbicide polyvalent utilisé par les particuliers, les agriculteurs et les collectivités. Il a été classé cancérigène « probable »* par l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est pourtant l'un des produits les plus vendus aujourd'hui au niveau mondial.

Dans les eaux souterraines :

Le diuron a été employé jusqu'en 2008 pour désherber les jardins, les bords de route, les voies ferrées et reste autorisé aujourd'hui comme biocide (anti-algues, anti-mousses...).

L'atrazine était le principal désherbant du maïs jusqu'en 2003.

* Cancérigène « probable » : preuve limitée de sa cancérogénicité pour l'homme et preuve suffisante de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire



Renseignements :

Contactez le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta SMEIL, en charge de l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
Tél. 02 98 09 00 46
smeil@quimperle-co.bzh - www.smeil.fr



◆ Finances publiques : prélèvement à la source



Communication de la Direction départementale des Finances publiques du Finistère sur le prélèvement à la source.

Information à faire paraître dans les bulletins municipaux ou d'information locale.

FLASH INFORMATION NUMÉRO 1 :

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payeront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés.

Tous les renseignements sont accessibles à partir du site www.impots.gouv.fr.

A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter.

suite à des dépenses effectuées en 2017 concernant un emploi à domicile, des frais de garde d'enfant, une cotisation syndicale, un don à une association ou un investissement locatif : en janvier 2019, sans démarche de votre part, vous percevrez un acompte de 60 % de ce crédit / réduction d'impôt sur votre compte bancaire. Le solde sera versé à l'été 2019 sur la base de votre déclaration de revenus 2018.

- Les services de finances publique sont les seuls interlocuteurs pour répondre à vos questions portant sur le taux qui est appliqué pour déterminer le prélèvement. Il importe néanmoins que vous ayez au préalable obtenu un avis d'imposition en 2018 pour déterminer ce taux de prélèvement (qui peut être nul si vous êtes non imposable). A défaut c'est le barème qui sera appliqué.

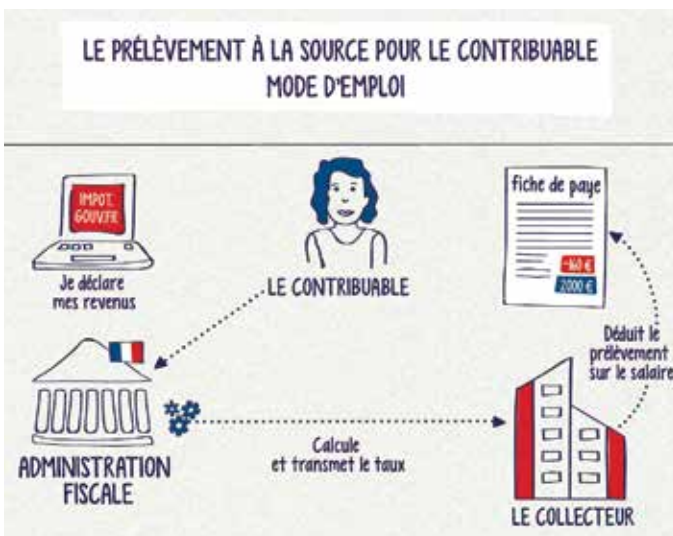
FLASH INFORMATION NUMÉRO 2 :

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payeront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés.

Tous les renseignements sont accessibles à partir du site www.impots.gouv.fr.

A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter quelques éléments complémentaires :

- Vous souhaitez signaler une modification de situation de famille ou une modification de votre niveau de revenus : à compter du 2 janvier 2019, vous aurez la possibilité de signaler ce changement à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » de votre compte sur le site www.impots.gouv.fr. Si vous n'avez pas Internet, vous pourrez aussi appeler le 0811 368 368 ou vous déplacer dans votre centre des finances publiques en début d'année.
- Vous entrez dans la vie active et vous souhaitez savoir quel taux de prélèvement sera appliqué : votre employeur appliquera un taux non personnalisé déterminé à partir d'un barème fonction de votre revenu. Ce sera un taux nul si votre rémunération mensuelle est inférieure à 1 367 €. En cas de contrat court inférieur à 2 mois, une déduction est opérée sur votre revenu.
- Vous exercez dans une profession indépendante (artisan, commerçant,...) le montant de l'impôt correspondant sera prélevé mensuellement (ou trimestriellement sur option) sur votre compte bancaire.



Quelques éléments complémentaires

- Vous êtes employeur et avez moins de 20 salariés : pour recevoir les taux de prélèvement et déclarer la retenue à la source prélevée, vous pouvez aller sur le site www.net-entreprises.fr (assistance au 0811 376 376) ou par une plateforme simplifiée proposée par l'Urssaf : www.letese.urssaf.fr.
- En tant qu'association, vous employez une ou plusieurs personnes : vous pouvez effectuer les démarches pour le prélèvement à partir du site www.net-entreprises.fr, et si vous avez moins de 20 employés, par un service proposé par l'Urssaf www.cea.urssaf.fr
- En tant que particulier, vous avez obtenu en 2018, une réduction et/ou un crédit d'impôt

◆ Bibliothèque

5, place de l'Église - 29 300 GUILLIGOMARC'H
Tél. 02 98 71 72 77
bibliotheque@guilligomarch.com

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	Alice (période scolaire) : 16h30 - 17h30	
Mardi	Alice (période scolaire) : 16h30 - 17h30	
Mercredi	Annick : 10h - 12h	Laurence : 14h - 15h30
Judi	Fermée	David : 14h - 17h30
Vendredi	Fermée	David : 14h - 17h30
Samedi	Myriam : 10h - 12h	Fermée
Dimanche	Jean-Pierre : 10h30 - 12h30.	Fermée



La bibliothèque!

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

LUNDI ET MARDI :

Alice (période scolaire) : 16h30 - 17h30

MERCREDI :

Annick : 10h - 12h.

Laurence : 14h - 15h30

JEUDI ET VENDREDI :

David : 14h - 17h30

SAMEDI :

Myriam : 10h - 12h.

DIMANCHE :

Jean Pierre : 10h30 - 12h30.

Rappelons que la bibliothèque propose outre des livres des albums, revues, BD, DVD. Le mercredi après-midi des animations seront proposées, en particulier des lectures de contes et autres histoires.

L'adhésion est de 10 euros par adulte. Elle est gratuite pour les moins de 25 ans ainsi que pour les bénéficiaires des minima sociaux.

David se propose de faire de l'initiation à l'informatique à raison d'une heure par semaine. Il peut encadrer les adhérents dans leurs démarches administratives (CAF, impôts, amendes etc.) qui sont de plus en plus informatisées. **S'inscrire en mairie au préalable.**

Mr Stanguennec Francis



Mairie

8, place de l'Église - 29 300 GUILLIGOMARCH
Tél. 02 98 71 72 86
mairie@guilligomarch.com - www.guilligomarch.com

HORAIRES D'OUVERTURE		PERMANENCES DES ÉLUS	
Lundi	9h à 12h / 14h à 17h	Alain Follic	Du lundi au samedi 10h30 à 12h et sur rendez-vous
Mardi	9h à 12h / 14h à 17h	Yvon Voisine	Mercredi : 10h30 à 12h
Mercredi	9h à 12h / Fermé	Françis Stanguennec	Jeudi : 10h30 à 12h
Jeudi	9h à 12h / Fermé	Philippe Aubanton	Samedi : 9h à 10h30
Vendredi	9h à 12h / 14h à 17h	Stéphane Perrot	Samedi : 10h30 à 12h
Samedi	Permanence des élus de 9h à 12h		



LES ARTISANS & COMMERÇANTS

AUBERGE DES ROCHES - ÉTAPE

Restaurant Bar Hébergement
Stang-ar-Pont - 02 98 71 70 04

BOULANGERIE - COHO

2, rue du Guernevez - 02 98 39 96 28

CHARLES Anthony

Couverture Zinguerie
Kerform - 06 50 09 98 89

CHRISTIEN Luc et Nelly

Rénovation - Espaces verts
Kermentec - 02 98 71 72 95

CLÉREN Christophe

Artisan peintre
Kerouannec - 02 98 71 28 52

COUÉ Arnaud

Artisan peintre
Kerquillerm - 07 62 73 84 86

EGISTE Patrick

Cours de guitare
02 98 09 38 63

ESPACE Coiffure FLORENCE

Place de l'Église - 06 08 60 55 51

EVANNO Emmanuel

Résine d'étanchéité - Résine de sol
Stang-ar-Pont - 06 25 52 30 63

GAEC de Saint-Coal

Vente de produits laitiers fermiers
Saint-Coal - 02.98.39.46.98

LAURENT Yannick

Scaër Maintenance industrielle
Traoulé - 02 98 71 73 81

LE STER SARL

Pomberie - Chauffage - Sanitaire
Ty-Meur - 02 98 71 74 68

LE TEUFF Gilles

Terrassement Assainissement
Bel Air - 06 75 12 82 56

LES RUCHERS DU SCORFF

Lieu-dit Guerlé - 06 16 04 05 67

LE ROUX Thierry

Menuiserie DTL
6, rue du Guernevez - 07 61 22 04 39

MOREAU Marc

Menuiserie Charpente Couverture
Kerouarn - 06 23 58 77 56

MOREL Mickaël

Peinture personnalisée aérogaphie
Kerloquet - 0644941435

PIZZ N'BREIZH (tous les mercredis soirs)

Place de l'Église - 06 84 58 78 30

PUREN Emmanuel

Rénovation immobilière
Keryot - 06 20 25 66 58

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES BRETONNES

Kervinel - 02 98 71 71 80



ÉTAT CIVIL

◆ Bienvenue

Léonie THIERRY	24.05.2018
Arthur BOURBON	02.08.2018
Léane PISIGO SERVAIS	14.08.2018
Louison SINOQUE	19.08.2018
Paul LE FLOCH	08.09.2018
Siobhan FRIDERICH	13.09.2018
Agathe BODO	22.10.2018
Timéo DEFEVERE	01.11.2018
Nolann LAURENT	18.11.2018

◆ Félicitations

Katrina DANIEL et Jérémy CARPENTIER	07.07.2018
Eugénie AUBANTON et Quentin PARIS	10.08.2018

◆ Condoléances

Louise-Rosalie LE GALL née BRUZAC Kerloquet	24.07.2018
Jean-Yves CORNE Kerlégant	13.09.2018
Jean MECH 9, rue du Brudiou	26.10.2018
Daniel BOUDIC 1, rue des Roches du Diable	29.11.2018



HÉBERGEMENTS

Gîtes ruraux

M ^r Beranger Laurent	Kerquillerm	02 97 36 02 25
M ^r Bizien Marc M ^{me} Gillard Sandra	Beg-ar-Lann	06 30 20 87 83
M ^r et M ^{me} Husté	Kervinel	02 98 71 74 26
M ^r et M ^{me} Lidec	Guerlé	02 98 71 75 55
M ^r et M ^{me} Talvas	Keriot	02 97 36 44 93
M ^{mes} Cosnard (mère et fille)	Kerouannec	02 98 71 25 19

Chambres d'Hôtes

M ^{mes} Cosnard (mère et fille)	Kerouannec	02 98 71 25 19
--	------------	----------------



ASSISTANTES MATERNELLES

Le Gall Frédérique	Kerloquet	02 98 71 74 14
Penvern Marie-Josée	Ty-Meur	02 98 71 71 67